

# Réunion CUNCA 13 mai 2014

Présents : Joël Chauvet, René Gerlet, Serge Guilbert, Yves Guilbert, Jean-Yves Guilhemjouan, Christian Gunther, Jean Lassandre, Dominique Lebrun, Nathalie Parent, Jean-Claude Piat et Yves Tastet.

Absent excusé : Christian Eymar Dauphin,

## I – Bilan de la saison de printemps.

La saison s'est déroulée avec des conditions climatiques clémentes et le catastrophisme annoncé sur les densités de perdreaux n'était pas de rigueur. Certes elles sont en baisse et il ne faudrait pas que cette baisse se poursuive. Globalement, il n'y eut que très peu de « trous ». Les organisateurs pour satisfaire les présentateurs ont parfois limité le nombre de concours pour les installer sur des territoires propices et ils ont aussi limité le nombre de chiens par concours. Cette dernière solution n'est peut-être pas la bonne notamment pour les conducteurs qui avaient trois concours.

Les Open de France aussi bien à Droupt St Basle pour la Grande Quête qu'à Agnetz pour la quête de chasse se sont parfaitement déroulés sous la direction respective de Jean-Claude Piat pour le PCF et de Dominique Lebrun pour la Société Canine de l'Oise.

A noter que tous les résultats du printemps sont rentrés dans des délais raisonnables et que l'utilisation de GESCON pour la gestion des concours a été appréciée par tous les utilisateurs.

Aucun incident majeur n'a été à déplorer au cours de cette saison. Néanmoins on notera la quasi absence des concurrents lors de la proclamation des résultats ce qui est très regrettable vis-à-vis des organisateurs et des représentants locaux et témoigne d'un manque de respect généralisé.

Les instigateurs présumés des incidents de Cazalis n'auraient pas du pouvoir présenter suite à l'approbation du compte rendu de la réunion de la CUNCA du 7 janvier 2014 mais aucune notification ne leur a été faite d'où deux mails contradictoires émanant du Président de la CUNCA. Au final, les personnes citées ont présenté leurs chiens durant tout le printemps. L'affaire a été a priori jugée, nous en resterons donc là. Néanmoins la CUNCA s'étonne que la décision prise par le comité de la SCC n'ait pas été communiquée aux intéressés.

## II – Bilan de la Coupe d'Europe des Continentaux et de Grande Quête

Quatre juges français, Jean Lassandre, Dominique Leickman, Jean-François Maillet et Marcel Peyrat, ont participé à ce championnat d'Europe des continentaux en Italie. Ils sont unanimes : excellent accueil, terrains magnifiques mais le gibier mis à la disposition des chiens est du gibier d'élevage. Au final aucun chien français au palmarès.

Le championnat d'Europe de Grande Quête a eu lieu en Espagne avec comme Président de jury, Yves Tastet, dans des conditions climatiques épouvantables. L'équipe de France sélectionnée par Hubert Santoire est championne par équipe avec deux chiens classés, Kapo du Val du Ruth setter anglais mâle 2<sup>ème</sup> EXC et Chesnut du Grand Valy dit Crumble setter Gordon mâle 3<sup>ème</sup> EXC.

## III – Résultats de nomination des juges stagiaires Grande Quête et quête de chasse continentaux et britanniques

Jean-Yves Guilhemjouan et Olivier Soubielle, qui ont satisfait à toutes les exigences, seront proposés à la commission des juges pour devenir juges stagiaires en Grande quête.

Mmes Sylvie Hénocque, Dominique Larrieu et Laurence Madiot et M. Alexandre Martel, qui ont satisfait à toutes les exigences, seront proposés à la commission des juges pour devenir juges stagiaires en Quête de Chasse continentaux et britanniques.

Devait également passer ses contrôles au cours de ce printemps, Monsieur Jean-Baptiste Drain. Lors du repas qui terminait le field de Rosières en Santerre à l'hôtel du Roy à Roye, une altercation a eu lieu entre M. Drain et Legall. Les faits sont portés à la connaissance du Président de la CUNCA oralement à l'Open de France à Agnetz. A la demande du Président, M. Legall rédige un rapport pour relater les faits. En application de l'article 21 du règlement des juges qui précise : « le juge doit garder en toute circonstance au cours des manifestations, mais aussi en dehors de celles-ci, son calme et sa dignité. », le Président de la CUNCA, après consultation de membres de la Commission et en accord avec le Président de la SCC, a suspendu la formation de M. Drain pour accéder aux fonctions de juge de field-trial.

Après une discussion approfondie au cours de la réunion où chaque membre de la CUNCA a pu s'exprimer, celle-ci décide qu'aucun élément objectif ne permet de mettre fin à son cursus d'élève juge, la suspension est levée.

#### IV – Examens de qualification automne 2014

- Jean-Marc Viel souhaite passer ses contrôles pour devenir juge qualifié. Accord de la CU, le Président de la CUNCA organisera les contrôles en fonction de la disponibilité du postulant.
- Pierre Avellan et Gérard Thoquenne souhaitent passer leur qualification lors des épreuves d'hiver. Yves Tastet leur organisera ces contrôles

#### V – Calendrier de l'automne 2014 ; application gescon.fr

★ Grâce au travail de Christian Gunther et de Joël Chauvet, chaque organisme susceptible d'organiser une épreuve de travail pour chiens d'arrêt a désigné un référent. Ce dernier est le seul interlocuteur de la CUNCA pour déterminer les dates des épreuves et il a reçu le projet de calendrier et la feuille à remplir pour ses épreuves. Si bon nombre se sont parfaitement acquittés de cette tâche, il y a encore quelques retardataires....

★ L'utilisation de GESCON dans sa forme actuelle au cours du printemps a été une réussite, pour les concurrents, les organisateurs et la remontée des résultats à la SCC. Il semble logique de la généraliser pour l'ensemble des épreuves d'automne, le règlement au choix de l'organisateur pourra être effectué par carte bancaire uniquement, par carte bancaire et autre paiement, ou par autre paiement uniquement.

La base « chien » de la SCC est composée de chiens de moins de 8 ans inscrits à un livre des origines français ou étrangers, identifiés, possédant un carnet de travail et appartenant à un propriétaire licencié.

#### ★ Licences :

- La SCC a décidé que tout participant à une activité gérée par la SCC et sa CUNCA devra posséder une licence. Sont concernés les propriétaires des chiens présentés et les conducteurs.
- Sa possession confère au titulaire le droit de conduire ses propres chiens comme ceux d'autrui.
- Cette Licence est délivrée annuellement, obligatoire et exigée dès le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.
- Pour 2014/2015 son montant, unique, est fixé à 10€
- Elle prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et les licences prises en 2014 seront valables pour 2015.
- Elle permet de se compter vis-à-vis des autorités de tutelle
- A chaque licence est attachée une assurance RC
- Elle permettra d'avoir un aspect disciplinaire qui devra être réactif. Un ajout au « Règlement des épreuves de travail » devra être fait.

#### ★ Montant de l'engagement :

- depuis 2010, le montant des engagements n'a pas évolué
- pour harmoniser avec le prix des engagements dans les autres pays
- pour satisfaire certains responsables de club, présents à la réunion du 15 avril, qui ont préféré une augmentation du montant des engagements plutôt qu'un financement par les licences pour le budget CUNCA
- pour permettre aux organisateurs de gérer l'augmentation de leurs frais d'organisation
- La CUNCA définit ainsi le montant des engagements pour le gibier tiré 45€ pour le gibier naturel et le printemps 35€ et 40€ pour la Grande Quête. Redevance de 1€ par engagement figurant sur le catalogue annoté des résultats pour le financement de la CUNCA.
- Ce nouveau tarif est applicable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

#### ★ Le calendrier est examiné en séance et plusieurs remarques sont formulées :

- La commission constate une avalanche de concours en ICVO chez les continentaux qui s'éloignent de l'objectif des fields et qui font une concurrence déloyale aux canines régionales. La commission établira une règle pour limiter ce nombre dès janvier 2015.
- La commission lors de sa réunion de janvier avait proposé l'organisation en Bretagne de deux journées sur gibier naturel à titre expérimental qui feront l'objet d'une expertise sur place de la part d'un membre de la CUNCA. Si la proposition pour Belle Ile est acceptée sans problèmes, les organisateurs bretons devront faire un choix pour les deux journées qui leur sont proposées.
- L'ICVO du Drahthaar club à Gouy St André sur les dates de l'ICVO du CABW à Gouy en Artois est transformé en spéciale de race.

- Les organisateurs qui n'ont pas envoyé leurs résultats à l'automne 2013 malgré de nombreuses relances n'auront pas de concours au calendrier.
- Le projet finalisé sera envoyé à tous les référents qui auront huit jours pour rectifier d'éventuelles erreurs et surtout compléter les cases restées vierges notamment au niveau des organisateurs. Passé ce délai, le calendrier sera publié sur le site de la CUNCA et ne subira plus aucune modification.

#### VI – Organisation de la Coupe d'Europe de Grande Quête 2015.

L'organisation de la Coupe proprement dite composée d'une quinzaine de couples chaque jour ne présente pas de difficultés d'organisation. Par contre pour préparer cette épreuve, dans les jours qui précèdent et pour le Prix d'Excellence, il faut prévoir une série de concours comportant de 6 à 8 batteries chaque jour. On peut s'attendre certes à une baisse par rapport aux éditions précédentes le coût de la vie étant plus cher en France qu'en Serbie ou en Espagne mais trouver une superficie suffisante parcourue par peu de routes n'est pas simple. Yves Tastet a déjà prospecté et plusieurs solutions sont à l'étude. Pour donner une date aux représentants de cette épreuve, le projet devra être finalisé assez rapidement.

#### VII Championnats du Monde de gibier tiré

Le Championnat du Monde aura lieu en Italie à Pieve Santo Stefano (Toscane) les 25 et 27 octobre avec le championnat du Monde St Hubert le 26. La Coupe de la Méditerranée est organisée juste avant le championnat. Les deux juges Français seront MM. René GERLET et Serge GUILBERT.

La sélection par Jean-Pierre Cadeau et Jean-Jacques Sanchez aura lieu à Polminhac les 23 et 24 septembre

Les clubs pourront envoyer à cette sélection quatre chiens et un bye ayant obtenu, au jour de la communication de la liste au sélectionneur, au moins un CACT ou deux RCACT en couple ouvert (les ICVO étant exclus)

La Commission propose une participation de 200€ à chaque propriétaire de chien participant aux Championnats du Monde des Chiens d'arrêt.

#### VIII – Organisation Open de France automne 2014 et finale du BICP ; Open de France printemps et automne 2015.

L'Open de France automne 2014 sera organisé à Herm les 26 et 27 octobre. Le jury sera établi en concertation avec Jean-Guy Ducom, organisateurs des fields de Herm et Escource. Montant de l'engagement : 90€ pour les deux jours ; conditions d'engagement à l'Open : un CACT ou une RCACT, récompense obtenue en ouvert en 2012,13 et jusqu'au 20 octobre 2014.

La Coupe de France de Chasse Pratique ne fait pas recette au sud de la Loire en conséquence Alexandre Martel est chargé de l'organiser en Champagne Ardennes le 11 octobre à Corroy. Jury proposé : René Gerlet, Philippe Copiatti, Claude Hugueny et en réserve José Vargas.

Pour l'Open de France du printemps 2015, Dominique Lebrun et son équipe de la SC Oise, pressenti pour 2015, ont parfaitement réussi l'édition 2014. La commission lui propose de renouveler l'expérience en 2015, cette proposition est acceptée par Dominique Lebrun qui a déjà évoqué le sujet avec sa commission chasse de la SCO mais avec deux réserves : l'accord de la Fédération des Chasseurs de l'Oise pour disposer de ses locaux et une partie financière à définir au préalable, imputée sur le budget de la CUNCA.

Pour l'Open de France de l'automne 2015, c'est Serge Guilbert et son équipe qui organiseront l'épreuve dans les betteraves à Andechy, suivie ou précédée de deux jours pour la Canine Nord Picardie. Pour 2016, la décision a été prise la dernière fois pour Villesèques.

#### IX – Questions diverses

- La Finale des Rencontres St Hubert aura lieu au domaine présidentiel de Rambouillet le 24 janvier.

Personne ne désirant prendre la parole, la séance est levée à 16h.

*Ce compte rendu a été approuvé par le comité de la SCC lors de sa réunion du 20 mai 2014*